



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

FRANCE

COP27

6 - 18 novembre 2022

Charm el-Cheikh, Égypte



**Le monde nous regarde ;
nous ne pouvons pas nous
permettre de décevoir à
Charm el-Cheikh.**

Agnès Pannier-Runacher
Ministre de la Transition énergétique

ÉDITO



Agnès Pannier-Runacher
Ministre de la Transition
énergétique

Avec l'Accord de Paris signé lors de la COP21, les dirigeants de la planète se sont engagés à agir pour limiter le réchauffement climatique en-dessous de 2°C et si possible à 1,5°C. Sept ans plus tard, le constat est clair : le dérèglement climatique a des impacts négatifs plus importants encore qu'attendu, même à 2°C. Nous sommes plus que jamais engagés dans une course contre la montre pour la préservation de notre planète, de notre propre avenir et celui de nos enfants.

La crise climatique est une réalité concrète et ravageuse : canicules, sécheresses, inondations, incendies... Nous avons tous mesuré les effets du dérèglement climatique cet été, ou encore lors de ce mois d'octobre historiquement chaud. Et nous savons également qu'ils touchent particulièrement les pays et les populations les plus pauvres au monde. Si nous voulons atteindre les objectifs que nous nous étions fixés, il est indispensable d'accélérer massivement nos efforts de réduction d'émissions.

Pour être efficace, cette action ne peut être que collective. L'Union européenne vient à Charm el-Cheikh avec le programme le plus ambitieux du monde : une trajectoire contraignante de réduction des gaz à effet de serre (GES) qui touche tous les secteurs d'activité. Elle doit permettre de réduire d'au moins 55% les émissions de GES d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050. En dépit de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique la plus grave depuis cinquante ans, nous ne lâchons rien de cette ambition et notre continent continue de baisser ses émissions.

Cette action européenne n'exonère pas les pays les plus riches de leurs responsabilités envers les pays en développement. L'année dernière, à Glasgow, lors de la COP26, nous nous sommes engagés à augmenter le financement dédié à l'adaptation au changement climatique d'ici 2025. Dans ce combat de justice et de solidarité, la France prend pleinement sa part. Elle consacrera six milliards d'euros chaque année, jusqu'en 2025, pour aider les pays en développement à financer leur transition et à faire face aux catastrophes climatiques. Dans le même esprit les questions de la simplification de l'accès des pays en développement à ces financements, ainsi que le sujet des « pertes et dommages » doivent faire l'objet de nouvelles avancées.

Le monde nous regarde, nous ne pouvons pas nous permettre de décevoir à Charm el-Cheikh.

CONTEXTE ET ENJEUX DE LA COP27

CONTEXTE ET ENJEUX
DE LA COP27

Présentation de la COP27

La 27^e conférence des Parties (COP27)

Depuis 1995, ce sommet réunit chaque année les États signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), soit 197 pays et l'Union européenne.

Cette année, la COP27 se tient à Charm el-Cheikh, en Égypte, du 6 au 18 novembre 2022. Plus de 83 chefs d'État et de gouvernement et environ 30 000 représentants de gouvernement, de collectivités et d'acteurs non étatiques (ONG, entreprises, etc.) participeront à ces deux semaines de négociations et d'événements parallèles. Événement majeur du calendrier climatique international de 2022, elle fait le lien entre la COP26 de Glasgow, au Royaume-Uni, qui a finalisé les règles d'application de l'Accord de Paris, et la COP28 de 2023 qui se tiendra à Dubaï, aux Émirats arabes unis, et qui tirera un premier bilan mondial de l'action climatique.

Les dernières conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indiquent que la hausse de la température moyenne mondiale s'est encore accentuée, atteignant dore et déjà 1,2°C par rapport à l'ère préindustrielle, et se poursuit à un rythme qui fera très probablement dépasser le seuil de 1,5°C entre 2021 et 2040. Il est sans équivoque que l'influence humaine a réchauffé l'atmosphère, les océans et les terres.



L'Accord de Paris

L'Accord de Paris a été adopté le 12 décembre 2015 lors de la COP21, après de longues années de négociations. Il porte un but collectif ambitieux : celui de contenir la hausse des températures bien en deçà de 2°C et de s'efforcer de la limiter à 1,5°C. Il vise aussi à accroître les capacités d'adaptation au changement climatique et à rendre les flux financiers compatibles avec ces objectifs. C'est un accord dynamique, qui organise le rehaussement progressif des engagements des pays tous les 5 ans. C'est aussi un accord juste et solidaire, qui prévoit un soutien aux pays en développement pour les aider à mettre en œuvre leurs engagements. Depuis la COP26 à Glasgow en novembre 2021, l'intégralité de ses règles d'application est désormais opérationnelle.

Nations Unies Conférence sur les Changements Climatiques

COP21/CMP11

Paris, France



CONTEXTE ET ENJEUX DE LA COP27

Retour sur la COP26

La COP26, qui s'est tenue sous présidence britannique, du 30 octobre au 13 novembre 2021 à Glasgow, fut la plus fréquentée de l'histoire. Elle a permis de finaliser les règles d'application de l'Accord de Paris et de relever l'ambition climatique de tous les États. Le **Pacte de Glasgow** pour le climat, adopté à l'issue de la COP26, exhorte tous les pays qui ne sont pas encore sur une trajectoire compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris de revisiter et renforcer leur contribution déterminée au niveau national (CDN) avant fin 2022. Le pacte engage aussi à tous les pays de cesser progressivement l'utilisation du charbon.

QUELQUES CHIFFRES

194 Parties avaient ratifié l'accord de Paris en 2022

169 Parties avaient remis de nouveaux engagements climatiques (CDN), au 1^{er} octobre 2022

165 Parties ont soumis de nouvelles CDN à ce jour

88 Parties représentant 78 % des émissions mondiales ont pris un engagement de neutralité carbone ou climatique

Principaux enjeux de la COP27

Dans un contexte géopolitique focalisé sur la guerre en Ukraine, notamment ses conséquences énergétiques, économiques et agricoles, la COP27 doit répondre à 4 grands enjeux.

1. ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS

Dans le troisième volume du 6^{ème} rapport d'évaluation du GIEC sur l'atténuation du changement climatique, publié le 4 avril 2022, le constat est alarmant : même si les engagements actuels de tous les pays du monde sont respectés d'ici 2030, ils ne sont à ce stade pas suffisants pour atteindre l'objectif de réchauffement global de 1,5°C prévu par l'Accord de Paris, qui nécessitera une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Tous les secteurs doivent faire leur transition : bâtiment, transport, énergie, industrie, agriculture. Il appartient aux Parties à l'Accord de Paris de poursuivre leurs efforts pour limiter le réchauffement à 1,5°C tout en veillant à l'intégrité de leurs écosystèmes.

Le GIEC a également relevé la hausse continue des émissions mondiales de tous les gaz à effet de serre. Les efforts doivent donc concerner tant les réductions d'émissions de dioxyde de carbone que des autres gaz à effet de serre, tels que le méthane. La France, l'Union européenne et tous les membres du G7 se sont engagés à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 et ont présenté des plans de réduction de leurs émissions. Lors de la COP27, la France et l'Union européenne veilleront à établir un programme de travail sur l'atténuation robuste, qui permette de maintenir atteignable l'objectif de limitation de la hausse de température à 1,5°C.

2. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le GIEC, dans le deuxième volume de son 6^{ème} rapport, publié en février 2022, observe que les événements climatiques extrêmes (vagues de chaleur, fortes précipitations, inondations, cyclones tropicaux intenses, sécheresses, incendies) et les effets du changement climatique causés par l'activité humaine ont déjà des impacts colossaux sur les populations, les écosystèmes et les infrastructures. Les conséquences sur l'accès à l'eau et la sécurité alimentaire, la santé, le fonctionnement des économies et la biodiversité sont très graves.

L'Égypte souhaite mettre l'adaptation au centre des discussions, en particulier en lien avec l'objectif mondial d'adaptation (Global Goal on Adaptation, GGA) qui consiste à renforcer les capacités d'adaptation, à accroître la résilience aux changements climatiques et à réduire la vulnérabilité, pour toutes les Parties. La COP27 permettra de faire un point d'étape sur la mise en œuvre du programme de travail 2022-2023 sur l'objectif mondial d'adaptation, décidé lors de la COP26, afin que toutes les Parties puissent partager leur compréhension de cet objectif global et définir comment progresser vers son atteinte.

La France est pleinement mobilisée pour renforcer la prévention et l'information sur les risques d'événements hydrométéorologiques et climatiques dangereux : par exemple, elle préside l'initiative CREWS (Climate Risk and Early Warning Systems) sur les systèmes d'alerte précoce, lancée à la COP21. La COP27 sera l'occasion pour la France et l'Union européenne de rappeler que la solidarité internationale est indispensable pour relever le défi de l'adaptation au changement climatique et d'apporter des garanties aux pays en développement.

Les sommets One Planet, plateformes d'engagements pour relever le défi climatique

Depuis 2017, chaque édition des sommets One Planet est l'occasion de rassembler de nombreux décideurs et acteurs non étatiques afin d'identifier et d'accélérer les transformations en cours et le financement de solutions en faveur du climat, de la biodiversité et des océans. La dynamique One Planet, lancée à l'initiative du président de la République, a contribué à l'accélération de l'alignement de nombreuses entreprises et acteurs financiers sur les objectifs de l'accord de Paris.

- Plus de 1000 entreprises internationales se sont engagées à agir en faveur du climat, de la biodiversité et à transformer leurs processus de production et leurs chaînes de valeurs.
- Une quarantaine de coalitions et d'initiatives ont vu le jour et les organisations qui les portent se sont engagées à atteindre des objectifs précis et à en rendre compte.

Pour poursuivre ces efforts, le projet de One Planet Data Hub a été lancé en octobre 2021. Il s'agit d'une plateforme qui permettra de centraliser les informations relatives aux engagements du secteur privé en matière de transition écologique et de faciliter un accès libre aux données dans un objectif de transparence et de responsabilisation des acteurs.

3. PERTES ET PRÉJUDICES

L'un des objectifs de la COP27 est de faire progresser les discussions sur les pertes et préjudices dans un contexte de fortes attentes des plus vulnérables et de la société civile.

La France s'inscrit dans cet objectif et renforce sa mobilisation sur l'ensemble du continuum d'activités pertinentes en la matière, que ce soit l'adaptation, la mise en place de systèmes d'alertes précoces, avec des initiatives telles que CREWS, la réduction du risque de catastrophe, l'aide humanitaire, le soutien aux systèmes assurantiels. Un renforcement et une meilleure coordination des actions relatives aux pertes et préjudices est essentielle. La France soutient résolument le Réseau de Santiago, créé à la COP25, et le Bouclier global contre les risques climatiques, développé par la présidence allemande du G7 et le V20.

4. FINANCEMENTS POUR LE CLIMAT

Les pays développés se sont engagés, dès 2009 et de nouveau en 2015, à mobiliser 100 milliards de dollars par an de financements pour l'action climatique dans les pays en développement pour la période 2020-2025. En 2020, 83,3 Md\$ ont été mobilisés par les pays développés (contre 79,9 Md\$ en 2018 et 80,4 Md\$ en 2019).

La France est déterminée à atteindre cet engagement collectif et encourage les principales économies développées et tous les acteurs qui le peuvent à contribuer à leur juste part de financements internationaux pour le climat.

Fin 2020, le président de la République a annoncé renforcer l'objectif français de financements pour le climat en faveur des pays en développement à 6 Md€ chaque année pour la période 2021-2025, dont un tiers pour l'adaptation. Une partie de ces financements passe par le **Fonds vert pour le climat**, pour lequel la France a doublé sa contribution pour la période 2020-2023 en la portant à 1,5 Md€ et dont elle a assuré la coprésidence pendant deux années consécutives.

La France souligne que le financement de la transition dépend de la mobilisation de toutes les sources disponibles (privées et publiques, nationales et internationales). L'alignement de l'ensemble des flux financiers vers un objectif de neutralité carbone requiert dès à présent un effort global, notamment pour créer des environnements fiscaux, économiques et réglementaires favorables à la mobilisation de financements privés, en particulier dans les pays en développement.

LA FRANCE MOBILISÉE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS

LA FRANCE MOBILISÉE
POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS
DE L'ACCORD DE PARIS

Le climat, une priorité du Gouvernement

La France s'est fixé depuis 2017 l'objectif de neutralité carbone en 2050. Cet engagement fort s'accompagne de textes législatifs structurants, tels que la loi sur l'énergie et le climat adoptée en 2019, et la loi climat et résilience adoptée en 2021. Ces lois permettent la mise en œuvre de nombreuses mesures concrètes, en particulier en matière d'énergie, avec notamment la fin des attributions de permis d'exploration d'hydrocarbure sur le territoire national ou encore la mise en place de dispositifs de soutien aux énergies renouvelables. Des mesures importantes ont également été prises dans le secteur des transports (accompagnement des Français pour l'acquisition de véhicules moins polluants via le renforcement du bonus écologique et de la prime à la conversion par exemple), mais aussi dans le secteur du bâtiment, via la rénovation thermique des logements (FranceRénov') et des bâtiments tertiaires.

Par ailleurs, en 2021, la France a engagé les travaux d'élaboration de la future Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC). Celle-ci constituera la feuille de route actualisée du pays pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et pour assurer son adaptation aux impacts du changement climatique. Dans ce cadre, la ministre de la Transition énergétique a lancé, le 20 octobre 2022, une **grande concertation nationale sur notre mix énergétique**.

LA FRANCE MOBILISÉE
POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS
DE L'ACCORD DE PARIS

Des moyens budgétaires conséquents et sans précédent

Depuis plusieurs années, la France a engagé des transformations structurelles pour accélérer la transition bas-carbone de son économie, en déployant des moyens budgétaires conséquents, via notamment :

- le plan France relance 2020-2022, doté de 100 Md€, dont 30 Md€, pour l'écologie et la transition énergétique ;
- la 4^e version du programme d'investissements d'avenir (PIA), doté de 20Md€ sur 5 ans, avec un objectif d'au moins un tiers d'investissements en faveur de la transition écologique ;
- Le plan d'investissement France 2030, doté de 30 Md€ déployés sur 5 ans, dont près de la moitié est dédiée à la transition écologique ;
- le **projet de loi de finances** pour 2023, qui prévoit 19 Md€ pour accélérer la décarbonation de nos modes de vie, mais aussi pour protéger les Français contre la hausse des prix de l'énergie.

Enjeux énergétiques

Le secteur de l'énergie est l'un des principaux contributeurs au changement climatique. Le premier volume du 6^e rapport d'évaluation du GIEC, paru en août 2021, démontre que la combustion des énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz) a été responsable à hauteur de 81 à 91% du total des émissions de CO₂ par les activités humaines durant la dernière décennie.

La France joue un rôle moteur dans l'élimination progressive des énergies fossiles : en marge de la COP26, elle s'est engagée aux côtés d'une vingtaine de pays à cesser, avant la fin 2022, tout financement public à l'international à des projets du secteur des énergies fossiles non équipés de dispositifs de captage ou de stockage de carbone.

Aussi, dans un contexte marqué par la guerre en Ukraine, il est urgent d'accélérer notre transition énergétique vers les solutions zéro carbone et de diversifier nos sources d'approvisionnement en énergies fossiles, à court terme, afin de ne plus dépendre de la Russie. Plus globalement, il est nécessaire de sortir de notre dépendance aux énergies fossiles. La stratégie de la France en matière énergétique repose ainsi sur 3 piliers : sobriété énergétique, développement immédiat et rapide des énergies renouvelables et relance du nucléaire. C'est dans ce contexte que la France a lancé **un plan de sobriété énergétique**, le 6 octobre 2022, avec l'objectif de baisser de 10% les consommations d'énergie d'ici 2024. État, entreprises, collectivités locales, citoyens, chacun doit prendre sa part dans la chasse au gaspillage d'énergie.

Les avancées obtenues sous présidence française du Conseil de l'UE

En décembre 2020, l'Union européenne a relevé son niveau d'ambition pour la décennie à venir, en visant une réduction nette de ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55% d'ici 2030 par rapport à 1990. Cet objectif a été intégré à la première loi climat de l'Union européenne, un règlement qui renforce la gouvernance pour l'atteinte de cet objectif, entré en vigueur en juillet 2021.

Ce nouvel objectif pour 2030 est décliné pour l'ensemble des secteurs de l'économie et de la société, par le biais du paquet législatif Fit for 55, présenté par la Commission européenne le 14 juillet 2021. Ce Green

Deal européen comprend **13 propositions législatives** qui fixent pour chaque secteur (industrie, énergie, transport, bâtiment, agriculture, forêt) une feuille de route contraignante de décarbonation.

La Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), au cours du premier semestre 2022, est parvenue à trouver un accord entre les 27 États membres de l'UE sur l'ensemble de ce paquet législatif. La finalisation des négociations a notamment permis d'entériner l'interdiction de la vente de véhicules thermiques dès 2035, une avancée historique à l'échelle mondiale.

Le climat reste en haut des priorités politiques de la France et de l'Union européenne, qui peuvent en faire la preuve concrète par leur législation. La France et l'Union européenne porteront des messages politiques forts lors de la COP27 et y réaffirmeront notamment leur intention de maintenir leur ambition pour la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, ainsi que pour la finance climat.

La France et l'Union européenne pourront démontrer leur exemplarité grâce aux avancées obtenues avec le Green Deal européen, notamment grâce à l'implication de la PFUE au premier semestre 2022. Ainsi, elles exhorteront les autres pays, notamment les grands émergents, à ne pas reculer dans le domaine du climat.

Vers la Conférence des Nations unies sur la Biodiversité (COP15) à Montréal, au Canada

La complémentarité entre les actions en faveur de la biodiversité, du climat, et de la santé (avec l'approche « One Health », une seule santé) est au cœur des ambitions portées par la France, notamment avec la promotion des solutions fondées sur la nature. Concrètement, cette complémentarité se retrouve dans de nombreuses actions dans lesquelles la France est fortement engagée, tant au niveau national que sur les scènes internationale et européenne :

- La lutte contre la déforestation, portée au niveau national avec la Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée à travers laquelle la France s'engage à ne plus importer de produits forestiers ou agricoles non durables d'ici 2030, et au niveau européen avec le règlement européen de lutte contre la déforestation importée

- La protection des océans, avec l'accueil d'un « One Ocean Summit » en 2022 ;
- Les aires protégées, avec l'objectif de protection et de gestion efficace d'au moins 30 % des terres et 30 % des mers de la planète d'ici 2030, fortement soutenu par la France en tant que co-présidente aux côtés du Costa-Rica et du Royaume-Uni, coprésident pour la partie marine, au sein de la Coalition de Haute Ambition pour la Nature et les Peuples. Au niveau national, cet engagement se retrouve dans la stratégie nationale pour les aires protégées qui vise à protéger 30 % des écosystèmes terrestres et marins français dès 2022, dont un tiers sous protection forte ;
- La restauration des écosystèmes dégradés ;

- La 3^e Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), concrétisation de la mise en œuvre des engagements français au titre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

La 15^e COP de la Convention pour la Diversité Biologique (CDB) prévue à Montréal du 7 au 19 décembre 2022, réunira les gouvernements du monde entier afin qu'ils conviennent d'une nouvelle série d'objectifs et de cibles pour mettre un terme à l'érosion de la biodiversité au cours de la prochaine décennie. La France et l'Union européenne viseront l'adoption d'un cadre stratégique mondial pour la biodiversité pour la période 2020-2030 ambitieux, structurant pour l'ensemble des secteurs ; ce cadre devra être mis en œuvre de manière effective, avec les financements associés, afin d'inverser de stopper et d'inverser la courbe de la perte de biodiversité.



Christophe Béchu
*Ministre de la Transition
écologique et de la
Cohésion des territoires*

« Portons ensemble le 30/30 à l'horizon 2030 ! »

Le changement climatique et la perte de biodiversité sont deux faces d'une même pièce. Les espaces naturels constituent une réserve majeure de carbone au niveau mondial. Les sols français stockent selon l'Agence de la Transition écologique (ADEME) entre 3 et 4 milliards de tonnes de carbone, rien que dans leurs 30 premiers centimètres, à comparer aux 418 millions de tonnes de gaz à effet de serre émis par la France en 2021. Les océans constituent également une réserve fondamentale de carbone.

Ces réserves sont elles-mêmes menacées par les effets des changements climatiques, tant les processus naturels qui les rendent possibles sont fragiles. Les incendies, auxquels la France a été confrontée cet été, en est un exemple frappant.

Les écosystèmes naturels sont aussi la meilleure barrière aux effets des changements climatiques. Les solutions d'adaptation placent les actions en faveur de la nature au cœur de la stratégie de lutte contre les effets du changement climatique, sur la gestion des risques naturels, la santé, l'approvisionnement en eau ou encore la sécurité alimentaire.

Ce n'est donc pas un hasard si le Sommet de Rio de 1992 a donné naissance à la fois à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique et à la Convention sur la diversité biologique. L'accord de Paris est notre boussole pour la première citée, il nous revient cette année également de négocier un nouveau cadre mondial pour la biodiversité à l'horizon 2030 lors de la COP15 de décembre à Montréal.

La France est à la pointe de la lutte convergente contre le changement climatique et la perte de biodiversité. Elle porte sous l'impulsion du président de la République un objectif clair : celui d'une protection mondiale de 30% des terres et 30% des mers à l'horizon 2030. C'est nécessaire pour stopper la perte de biodiversité, c'est nécessaire pour respecter la trajectoire de l'accord de Paris et limiter le réchauffement climatique à 1,5 degrés. C'est le message que je vais porter à la COP27.

CONTACTS PRESSE

presse@ecologie.gouv.fr

Équipe médias sur place

- Simon Pelletier :

simon.pelletier@developpement-durable.gouv.fr

+33 7 61 18 37 42

- Anna Beaubatie :

anna.beaubatie@developpement-durable.gouv.fr

+33 7 61 18 30 26



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*